

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le six avril, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le vingt-neuf mars, s'est réuni à 20 heures trente en session ordinaire dans la salle de réunion du centre culturel et sportif de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

PRESENTS : Président : Michaël KRAEMER,
Administrateurs : Guy CHARRON – Marcelle DUPONT – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Josette FICHEUX – Stéphane SERRADURA – François NOUGIER – Sophie VALLA – Philippe BALLEET – Jean SISTI – Jean-Pierre MOULIN FRIER.

POUVOIRS : Jean-Charles TABITA à Stéphane SERRADURA, Caroline DELAVENNE à Sophie VALLA, Véronique RIONDET à Guy CHARRON.

ABSENTS : RIONDET Véronique – Maurice ACHARD PICARD – Caroline DELAVENNE – Jean-Charles TABITA.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette FICHEUX.

Assiste au Conseil d'Administration avec voie consultative : Marie GALLIENNE, directrice.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2015
- 2) Vote du budget primitif 2016
- 3) Convention d'occupation du centre culturel et sportif entre la RPCCS et la commune de Lans en Vercors
- 4) Convention d'assistance technique, administrative et comptable entre la RPCCS et la commune de Lans en Vercors
- 5) Convention de partenariat entre la RPCCS et l'office de tourisme de Lans en Vercors
- 6) Conditions tarifaires spécifiques au projet de résidence de l'école de comédie musicale de Paris
- 7) Modification des tarifications commerciales et non commerciales du Cairn
- 8) Création de la régie d'avances
- 9) Dispositions d'assurance
- 10) Contrat du groupe « Mountain Men »

Au début de la séance du Conseil d'Administration , Monsieur le président demande à l'assemblée :

Le retrait des délibérations suivantes de l'ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2015.

Le Conseil d'Administration adopte cette modification.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Point retiré de l'ordre du jour.

DEL 23/2016 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2016 présenté en annexe 1.

Le budget principal de la RPCCS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 164,34 €	2 164,34 €
FONCTIONNEMENT	248 664,34 €	248 864,34 €
TOTAL	250 828, 68 €	250 828, 68 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget primitif 2016.

DEL 24/2016 OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF - MAIRIE DE LANS EN VERCORS

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Président, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil d'Administration est invité à approuver la convention d'occupation des locaux du centre culturel et sportif avec la commune de Lans en Vercors.

Madame Marcelle DUPONT rappelle que la Commune de Lans en Vercors est propriétaire du centre culturel et sportif « Le Cairn », comprenant trois espaces fonctionnels au sein d'un même bâtiment :

- Une salle de spectacles multifonctions avec un espace scénique susceptible d'accueillir des activités de cinéma, spectacles, salle des fêtes, congrès ;
- Des locaux socio-éducatifs, sportifs et associatifs ;
- Une médiathèque tête de réseau (MTR) pour l'ensemble de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.

La Régie Personnalisée du centre Culturel et Sportif a été constituée par la Commune de Lans en Vercors pour assurer l'exercice d'activités relevant à titre principal de l'exploitation d'un service public administratif, à savoir :

- La gestion de l'équipement Centre Culturel et Sportif,
- L'accueil des différents publics qui fréquentent l'équipement,
- La mise en œuvre de la politique culturelle, sportive et associative définie par le conseil d'administration,
- La commercialisation des espaces disponibles.

La Régie Personnalisée, établissement public, occupe les locaux du Centre Culturel et Sportif pour assurer la mission de service public qui lui incombe statutairement.

Conformément à l'article 2 des Statuts de la Régie Personnalisée, la commune de Lans en Vercors doit mettre à disposition de celle-ci, par voie de convention, les biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Dans ces conditions, il est nécessaire de conclure une convention relative à l'occupation de cet équipement par la Régie Personnalisée, fixant les conditions de cette occupation ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le pouvoir de Caroline DELAVENNE, vice-présidente, n'a pas pris part au vote),

- Approuve la convention d'occupation des locaux « centre culturel et sportif le cairn» entre la commune de Lans en Vercors et la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif, présentée en annexe 2 ;
- Autorise Madame la Vice-Présidente à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 25/2016 OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE - MAIRIE DE LANS EN VERCORS

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Président, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil d'Administration est invité à approuver la convention d'assistance technique, administrative et comptable, avec la commune de Lans en Vercors.

Madame Marcelle DUPONT indique qu'il convient de préciser les modalités de l'assistance technique, administrative et comptable financière fourni par la Commune de Lans en Vercors à la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif.

La convention proposée au Conseil d'Administration a pour objet de préciser les conditions et modalités d'assistance de la Commune de Lans en Vercors à la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif, fixant les conditions de cette occupation ainsi que les droits et obligations de chacune des parties ; dans la mesure où cette assistance est nécessaire à l'exercice de ses compétences.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le pouvoir de Caroline DELAVENNE, vice-présidente, n'a pas pris part au vote),

- Approuve la convention d'assistance technique, administrative et comptable entre la Commune de Lans en Vercors et la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif, présentée en annexe 3 ;
- Autorise Madame la Vice-Présidente à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DEL 26/2016 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT – OFFICE DE TOURISME DE LANS EN VERCORS

Monsieur le président, rappelle que la commune de Lans en Vercors a choisi de confier à l'Office de Tourisme (OT) de Lans en Vercors les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristiques.

La mission d'animation culturelle de l'office du tourisme est définie et mise en œuvre en concertation avec la commune et la régie personnalisée centre culturel et sportif.

La politique touristique locale est travaillée en partenariat entre l'office de tourisme, la commune et les partenaires touristiques.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Famille

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

- Sports
- Nature

L'Office du Tourisme est chargé, par le rôle d'animation et de coordination de ses partenaires, de rechercher toutes les voies permettant la valorisation de son territoire.

L'Office de Tourisme assure la vente de produits touristiques et développe des outils de vente physiques et par internet.

Compte-tenu de ces éléments, il paraît pertinent de mettre en place une convention de partenariat entre l'office de tourisme et la régie personnalisée centre culturel et sportif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'office de tourisme de Lans en Vercors et la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif, présentée en annexe 4 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DEL 27/2016 OBJET : CONDITIONS TARIFAIRES SPECIFIQUES AU PROJET
DE RESIDENCE DE L'ECOLE DE COMEDIE MUSICALE DE
PARIS**

Monsieur le Président rappelle que les tarifs de billetterie ont été votés par le Conseil d'Administration le 7 mars 2016.

Le projet de résidence de l'École de Comédie Musicale de Paris impliquant des partenariats forts, le Conseil d'Administration décide d'approuver les conditions suivantes :

- Les élèves de l'École de Musique Intercommunale des 4 Montagnes et de l'association Danse en Vercors bénéficieront du tarif scolaire, lorsqu'ils assisteront à des représentations.
- Les élèves de l'École de Comédie Musicale de Paris de 1ère et 2ème années, bénéficieront d'invitations pour assister à la représentation réalisée pendant la résidence et qui sera présentée le samedi 14 mai.
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DEL 28/2016 OBJET : MODIFICATIONS DE LA TARIFICATION COMMERCIALE
DU CAIRN**

Les différents espaces du Cairn, centre culturel et sportif de Lans en Vercors peuvent être proposés à la location.

La tarification commerciale de ces différents espaces est organisée selon le tableau présenté ci-après :

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

		Tarifs commerciaux					
		Soirée (18h-minuit)		Journée (*40 %/ soirée)		Week-end (x2 / soirée)	
		Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Grande salle							
Grande salle à blanc		417	500,40	584	700,56	834	1000,80
Tribune		42	50,40	à ne facturer qu'1 fois			
Installation mobilier	salon, forum	83	99,60	à ne facturer qu'1 fois			
	réunion	83	99,60	à ne facturer qu'1 fois			
	repas	125	150,00	à ne facturer qu'1 fois			
Sonorisation	unité autonome	42	50,40	59	70,56	84	100,80
	table de mixage et enceintes	83	99,60	116	139,44	166	199,20
Lumières scéniques		42	50,40	59	70,56	84	100,80
Conférence	Projection + sonorisation	100	120,00	140	168,00	200	240,00
Personnel Cairn		167	200,40	234	280,56	334	400,80
Ingénieur du son		à définir					
Régisseur lumière		à définir					
Ménage grande salle		83	99,60	idem			
Salle de réunion		Demi-journée		Journée			
Salle de réunion à blanc		85	102,00	140	168,00		
Installation mobilier	Réunion	60	72,00	à ne facturer qu'1 fois			
	Conférence	40	48,00	à ne facturer qu'1 fois			
Matériel de projection		70	84,00	98	117,60		
Matériel café – thé		20	24,00	28	33,60		
Buffet (thé, café, jus de fruits, viennoiseries, fruits)							
- buffet d'accueil uniquement – prix / personne		4	5,04				
- buffet accueil + 2 pauses dans la journée – prix / pers		9	10,20				
Ménage salle de réunion		25	30,00	idem			
Hall d'accueil		Demi-journée		Journée		Week-end	
Hall		42	50,40	59	70,56	84	100,80
Vestiaire		compris dans hall					
Bar vide		compris dans hall					
Bar avec utilisation équipement		25	30,00	35	42,00	50	60,00
Ménage hall		42	50,40	idem			
Office		42	50,40	59	70,56	84	100,80
Ménage office		42	50,40	idem			
Espaces d'exposition							
(2 vitrines ext., 1 vitrine int. et 3 espaces avec cimaises)		Gratuit, s'intègre dans la programmation culturelle du Cairn					
Salle de danse		1/2 journée		Journée		Week-end	
Salle de danse		75	90,00	105	126,00	150	180,00
Ménage salle de danse + vestiaires		25	30,00	idem			
Dojo		1/2 journée		Journée		Week-end	
Dojo		75	90,00	105	126,00	150	
Ménage dojo + vestiaires		25	30,00	idem			
		Soirée ou dimanche					
Personnel Cairn (ouverture, fermeture + astreinte)		35	42,00				

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'ensemble des tarifs présentés dans le tableau en annexe 2.

La tarification non commerciale n'est pas modifiée.

Cette délibération annule et remplace la délibération 11.2015.

DEL 29/2016 OBJET : CREATION DE LA REGIE D'AVANCES

Monsieur le Président explique que la gestion des spectacles et événements impliquent de devoir payer certaines prestations par le biais d'une régie d'avances.

Monsieur Michaël Kraemer propose que Madame Marie Gallienne, directrice, soit nommée régisseuse de la régie d'avances et Monsieur Vincent Chevret, directeur général des services de la mairie de Lans en Vercors, mandataire suppléant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'une régie d'avances spectacles et événements ,
- Approuve la nomination de Marie Gallienne, directrice, comme régisseur et de Vincent Chevret, comme mandataire suppléant,
- Autorise Monsieur le Président à prendre les arrêtés correspondants à la création de la régie d'avances et à la nomination de Madame Marie Gallienne comme régisseuse et Monsieur Vincent Chevret comme mandataire suppléant.

DEL 30/2016 OBJET : DISPOSITIONS D'ASSURANCE

Monsieur le Président explique que suite à la signature des conventions avec la commune de Lans en Vercors, il est nécessaire de souscrire à un contrat d'assurance spécifique à la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

Monsieur le Président propose de souscrire les garanties suivantes :

- responsabilité civile,
- responsabilité civile spécifique à l'organisation des spectacles,
- tous risques expositions,
- protection juridique des agents et des élus,
- auto mission des élus et des agents.

Il est proposé au Conseil d'Administration de retenir la proposition de Groupama qui assure le bâtiment pour « dommages aux biens », en tant qu'assureur de la commune de Lans en Vercors.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les propositions ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer les contrats et tout document relatif aux dispositions d'assurance ci-dessus.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

DEL 31/2016 **OBJET : CONTRAT DU GROUPE MOUNTAIN MEN**

Monsieur le Président rappelle que la proposition artistique du groupe musical Mountain Men a été retenue par les membres du Conseil d'Administration en réunion de travail du 29 mars 2016.

Le Concert du groupe Mountain Men est programmé le vendredi 14 octobre 2016.

A ce titre, après avoir délibéré le Conseil d'Administration, autorise le Président à signer le contrat avec la société de production Echoproduct et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président,
Michael KRAEMER

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 1 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2016

Budget primitif 2016 de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 2 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2016

**Convention d'occupation des locaux du centre culturel et sportif
avec la commune de Lans en Vercors**

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 3 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2016

**Convention d'assistance technique, administrative et comptable
avec la commune de Lans en Vercors**

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 4 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2016

Convention de partenariat avec l'office de tourisme de Lans en Vercors